

Démocratie scolaire et activités citoyennes (année scolaire 2021-2022)

Appel à projets à destination des opérateurs extérieurs

Madame, Monsieur,

Afin d'initier des projets liés à la démocratie scolaire et aux activités citoyennes durant l'année scolaire 2021-2022, le présent **appel à projets est proposé aux opérateurs extérieurs** qui développent des initiatives dans les établissements scolaires tous niveaux confondus, dans **les domaines suivants** :

- La prise de parole et la participation ;
- L'éducation aux médias ;
- L'éducation interculturelle, la lutte contre toutes les formes de racisme, l'histoire des migrations et la mémoire des colonialismes ;
- La démystification des orientations sexuelles ;
- L'éducation à l'environnement, au développement durable et à la citoyenneté mondiale ;
- La connaissance du système politique et judiciaire.

Cet appel à projets soutient la préparation et la réalisation d'activités pédagogiques, en ce compris la production et la diffusion d'outils d'information ou de sensibilisation, en lien avec un des domaines proposés.

Les candidatures doivent être rentrées à l'Administration pour le **15 septembre 2021** au plus tard.

Je vous invite à découvrir le descriptif de cette offre ci-après.

La Ministre de l'Education,

Caroline DESIR

Démocratie scolaire et activités citoyennes (année scolaire 2021-2022)

Appel à projets à destination des opérateurs extérieurs

Pour l'année scolaire 2021-2022, cet appel à projets propose de soutenir les initiatives réalisées par des opérateurs extérieurs à destination des établissements scolaires, tous niveaux confondu, dans les domaines suivants :

- La prise de parole et la participation : pour la mise en place d'espaces de paroles et d'échange, favorisant le dialogue et la participation des jeunes, promouvant l'expression collective quant aux conséquences de la crise sanitaire ;
- L'éducation aux médias : pour soutenir l'apprentissage à un recul critique de l'information et offrir des outils de prévention face aux idées complotistes ;
- L'éducation interculturelle, la lutte contre toutes les formes de racisme, et notamment l'antisémitisme et l'islamophobie, l'histoire des migrations et la mémoire des colonialismes ;
- La démystification des orientations sexuelles et notamment, la lutte contre les stéréotypes homophobes et transphobes ;
- L'éducation à l'environnement, au développement durable et à la citoyenneté mondiale ;
- La connaissance du système politique et judiciaire.

1. Cadre

Les opérateurs peuvent proposer au jury de sélection un seul dossier de candidature.

Le présent appel à projets vise :

- Premièrement, **la préparation et la réalisation d'activités pédagogiques en lien avec la dimension choisie. Dans les limites du budget disponible, une subvention de 3.000 € pourra être octroyée à chaque projet sélectionné par tranche de 200 élèves touchés par le projet ou au nombre d'écoles partenaires et ce, avec un maximum de 25.000 €.**
- Deuxièmement, **la production et/ou la diffusion d'outils d'information ou de sensibilisation portant sur un enjeu d'éducation aux matières visées présentement conçu au bénéfice du public scolaire. Dans les limites du budget disponible, une subvention de 5.000 € pourra être octroyée à chaque projet sélectionné.**

La subvention couvre une partie ou la totalité des dépenses de fonctionnement, de transport, des frais de personnel, strictement nécessaires à la réalisation du projet. Les dépenses ont un lien direct avec la réalisation du projet.

2. Qui peut introduire un projet ?

Cet appel à projets est ouvert aux organismes extérieurs compris comme toute personne morale sans but lucratif parmi lesquelles :

- Les associations bénéficiant d'un agrément, d'une reconnaissance, ou d'une subvention garantie par une convention pluriannuelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'un autre pouvoir public ;
- Les associations créées depuis plus d'un an, qui ne bénéficient pas d'un agrément ou d'une reconnaissance mais qui ont bénéficié d'une subvention de la part d'un service public.

Lorsque plusieurs organismes sont partenaires du projet, une convention explicitant les modalités de partenariat ainsi que les responsabilités assumées par chaque partie dans sa gestion et sa réalisation est établie. Les projets doivent être introduits et signés via le formulaire prévu à cet effet.

3. Critères de participation et de sélection

Critères de participation

Le respect de l'intégralité de ces critères est un préalable à la sélection d'un dossier de candidature :

1. **Complétude du dossier, transmis auprès de l'Administration pour le 15 septembre 2021** (via formulaire électronique en ligne <https://forms.gle/RtiCaGoD1D2YSRHW9>) ;
2. **Adéquation de la personne morale ;**
3. **Gratuité pour les bénéficiaires (établissements scolaires) du projet ;**
4. **Développement des dimensions en lien avec les domaines visés par l'appel à projets.**

Critères de sélection

Seront sélectionnés les projets qui répondent au mieux aux critères repris ci-dessous.

- Adéquation à l'article 1.4.1-1. du Décret "portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement"¹ ainsi qu'à l'article 6 du Décret "Missions"² et le lien avec le projet d'établissement ;
- Sens du projet par rapport au contexte spécifique ou local : lien avec le public des élèves, la dynamique de l'école, le cas échéant le plan de pilotage ... ;
- Interdisciplinarité – Transversalité ;
- Finalités et valeurs développées – dimensions visées ;
- Le caractère innovant et la participation active des élèves ;
- L'adéquation du budget sollicité.

4. Suivi du projet

Chaque organisme sélectionné devra rentrer à l'Administration un **rapport des activités** réalisées. Ce rapport devra **nécessairement** reprendre les lignes du parcours pédagogique (compétences visées – étapes – méthode et supports pédagogiques utilisés – évaluation des apprentissages) ainsi qu'un bilan réflexif (témoignages des élèves, des enseignants).

Une évaluation des projets sera réalisée sur l'année scolaire 2021-2022 par l'Administration générale de l'Enseignement par rapport au nombre d'élèves touchés, le type d'activités mis en place, les obstacles et les leviers pour l'organisation des projets.

5. Procédure de sélection

Un **jury** sera mis en place et présidé par la DG Enseignement obligatoire. Il sera **composé** :

- d'un.e représentant.e de la Ministre de l'Education ;
- du chargé de mission de la DGEO ;

¹ https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/47165_000.pdf

² https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/21557_052.pdf

- d'un.e représentant.e de chaque organe de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs de l'enseignement ;
- d'un.e Inspecteur.trice de l'Enseignement fondamental ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- d'un.e Inspecteur.trice de l'Enseignement secondaire ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- d'un.e Inspecteur.trice de l'Enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le jury veillera à respecter une juste répartition géographique des projets, tous réseaux d'enseignement confondus.

Les étapes de cette procédure sont les suivantes :

1° Dépôt des **candidatures au plus tard le 15 septembre 2021**, via le formulaire électronique disponible à l'adresse : <https://forms.gle/RtiCaGoD1D2YSRHW9>

Le chargé de mission pour l'Education à la citoyenneté se tient à la disposition des organismes extérieurs en cas de besoin : philippe.goisse@cfwb.be - 02 690 84 99.

2° Le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec les critères tels que définis dans le présent appel à projets.

3° Le jury communiquera les résultats de sa sélection à Madame la Ministre de l'Education au plus tard le 30 septembre 2021, en vue d'une décision par le Gouvernement.

4° Pour le **31 août 2022**, les opérateurs retenus devront rentrer à l'Administration un **rapport des activités** réalisées et les **justificatifs des dépenses** engagées.

Pour toute information

Votre contact : Philippe GOISSE, Chargé de mission (DGEO)
Tél. 02 690 84 99
@ philippe.goisse@cfwb.be

Annexe

FORMULAIRE EN LIGNE (<https://forms.gle/RtiCaGoD1D2YSRHW9>)

Afin de mieux préparer votre encodage, voici les informations à introduire dans le formulaire en ligne.

Appel à projets 2021-2022 – Démocratie scolaire et activités citoyennes - Volet "Opérateurs extérieurs"

Nom, dénomination complète de l'opérateur / de l'Asbl *

Adresse e-mail de l'opérateur *

Principale(s) matière(s) concernée(s) :

- La prise de parole et la participation
- L'éducation aux médias
- L'éducation interculturelle
- La démystification des orientations sexuelles
- L'éducation à l'environnement (ERE), au développement durable (EDD) et à la citoyenneté mondiale (ECM)
- La connaissance du système politique et judiciaire

Présentation du projet

TITRE du projet *

DESCRIPTION succincte du projet *

Autre(s) partenaire(s) éventuel(s) associé(s) au projet

Responsable du projet et public visé

Forme juridique *

Adresse complète (Rue, n°, Code postal, Ville / Commune) *

Nom & Prénom du délégué à la gestion journalière ou le responsable habilité à signer les accords financiers *

Téléphone de ce délégué / responsable *

Adresse e-mail de ce délégué / responsable *

Nom & Prénom du porteur du projet *

Téléphone du porteur du projet *

Adresse e-mail du porteur du projet *

Nombre d'élèves concernés par le projet *

Niveau d'enseignement visé par le projet : *

Fondamental ordinaire

Secondaire ordinaire

Fondamental spécialisé

Secondaire spécialisé

Nombre d'établissements scolaires visés *

Portée géographique

Plan d'actions

Elément(s) déclencheur(s) et pertinence du projet *

Processus d'élaboration du projet *

Période durant laquelle se déroule le projet *

Démarches pédagogiques *

Dimensions de la matière visée *

Résultats attendus *

Modalités d'évaluation du projet *

Budget sollicité

Montant de la subvention sollicité *

Veillez détailler le budget souhaité en précisant les différents postes de dépenses et les montants correspondants : *

Intervention financière des établissements scolaires bénéficiaires du projet : *

Informations complémentaires

Numéro de compte IBAN de l'organisme demandeur *

Numéro d'entreprise *

Agréments ou autres subventions réglementées récurrentes dont bénéficie l'organisme demandeur : *

Subventions éventuellement attribuées par la Fédération Wallonie-Bruxelles durant les 2 années antérieures (préciser le montant, le département, l'année et la nature du projet) : *